



Saint-Jean-Bonnefonds

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Volet environnemental du projet d'aménagement du secteur de Beaulieu
4 juin 2022 - 4 juillet 2022
Synthèse de la participation

Pour rappel, une participation du public par voie électronique avait été organisée par la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, du samedi 4 juin 2022 au lundi 4 juillet 2022, dans le cadre de sa demande de permis d'aménager n° PA 042 237 21 001 déposée le 17 décembre 2021.

Les documents suivants étaient mis à la disposition du public sur le site internet de la commune ainsi que sur support papier à la mairie de Saint-Jean-Bonnefonds :

- La délibération du Conseil municipal n°2021-12-09/20 en date du 9 décembre 2021 autorisant M. le Maire à déposer une demande de permis d'aménager ;
- La délibération du Conseil municipal n°2022-05-19/11 en date du 19 mai 2022 autorisant M. le Maire à organiser une procédure de participation publique ;
- Le présent arrêté de M. le Maire prescrivant l'ouverture de la dite participation publique par voie électronique, en date du 20 mai 2022 ;
- L'avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique qui a été affiché et publié le 20 mai 2022 ;
- L'ensemble des pièces composant la demande de permis d'aménager ;
- L'étude d'impact réalisée en décembre 2021 ;
- La décision de l'autorité environnementale en date du 9 juillet 2021, soumettant le projet à évaluation environnementale ;
- L'avis délibéré émis par l'autorité environnementale sur l'étude d'impact en date du 15 mars 2022 et les avis émis dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager (ENEDIS, SDIS, SEM,...) ;
- La réponse apportée à l'avis émis par l'autorité environnementale, par le pétitionnaire de la demande de permis d'aménager ;
- L'avis de la DDT sur le dossier loi sur l'eau publié sur le site internet de la Préfecture de la Loire le 3 mai 2022, et affiché en mairie le 10 mai 2022.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la participation par voie électronique avait été publié le 20 mai 2022 dans deux journaux (Le Progrès et L'Essor) diffusés dans le département. Cet avis a également été affiché en Maire, sur le lieu du projet (rue de Teuchern – 42650 Saint-Jean-Bonnefonds) et publié sur le site internet de la commune.

Après fermeture de la participation, nous constatons 332 connexions sur le site internet de la commune et 9 messages : 4 messages sont des participations et 5 messages sont des demandes de renseignements.

Aucune remarque particulière n'a été formulée quant au volet environnemental réglementaire du projet d'aménagement.

Par ailleurs, il a été formulés les souhaits suivants :

- La conservation des massifs et arbres existants qui sont âgés de plus de 20 ans, en bordure de la rue du Teuchern.
- La conservation des bosquets, arbres et verdure existante, ainsi que l'aménagement d'une bande de terre en bas du projet qui pourrait absorber les débordements pluviaux.
- La conservation de la haie de bouleaux située entre le chemin du Gas et la rue de Teuchern.

Seront annexées à la présente, les demandes de renseignements et les participations reçues ainsi que les pièces jointes à ces dernières.

Fait pour valoir ce que de droit.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 07 juillet 2022,

Le maire,

Marc CHAVANNE



Annexe 1 – Demandes de renseignements et participations

Les contributions ont été rendues anonymes

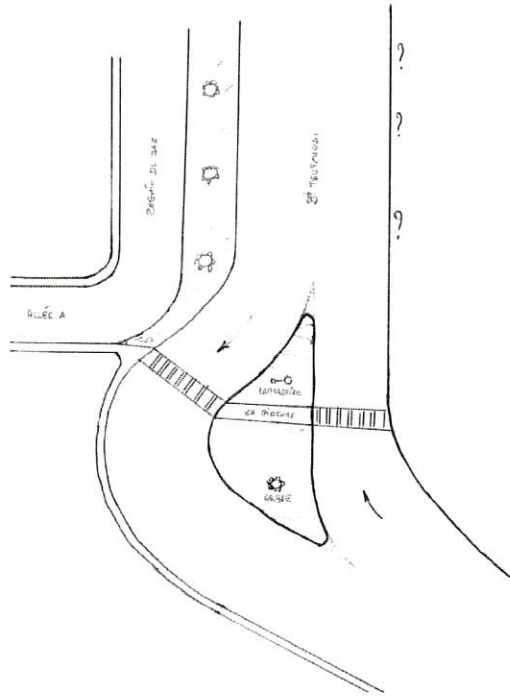
Date	Type de message	Votre message	Pièces jointes
2022-06-08 13:03:21	participation	Bonjour, Nous sommes intéressés par votre projet qui pour nous semble prometteur dans l'avenir du quartier. Nous souhaiterions avoir dans le temps plus d'informations quant à son aboutissement et les moyens d'y participer concrètement. Cordialement	
2022-06-20 13:48:48	demande de renseignements	Bonjour Je souhaiterais obtenir des renseignements sur le projet particulièrement sur les maisons individuelles (terrains, plans...). Merci par avance. Cordialement	
2022-06-25 10:13:57	demande de renseignements	Bonjour, Même si le projet présenté ne concerne pas l'aménagement du Bd Teuchern, on peut s'inquiéter de constater sur le plan en ANNEXE PA 4, pour supprimer le mini-Rd Point, qu'un second projet présenté en son temps n'est plus proposé. Cet autre projet, reproduit approximativement en Pièce Jointe, présenterait pourtant un maximum de sécurité en conservant l'effet ralentisseur du Rd Point, et en supprimant l'accès direct au chemin du Gas, lequel s'est avéré très dangereux. On conserverait par ailleurs l'arbre et le lampadaire en réunissant les deux terre-pleins existants, d'où une réduction sensible des travaux. Cordialement.	Ralentisseur Bd Teuchern.pdf (PDF - 209.5 ko) Annexe 2.1
2022-06-25 15:27:49	participation	Bonjour, Remarque 1 : le PA page 7 Indique : Une voie de bouclage à sens montant, permet de distribuer une partie des logements de l'écoquartier et le règlement article 3 page 5 indique : Article 3- Accès et voirie Accès et voiries de desserte du lotissement et cheminements modes actifs Deux accès au nouveau quartier se feront via l'avenue de Teuchernerland. La création de la voie principale parallèle à l'avenue de Teuchernerland contraint le trafic en bordure du nouveau quartier, afin de conserver un cœur apaisé. Cette voie double sens peut accueillir tous les modes de déplacement (piétons-cycles, voitures, desserte incendie, collecte des ordures ménagères,...). Cette dernière dessert les poches de stationnements mutualisées du quartier. Il y a incohérence entre ces 2 documents sur le sens de circulation de cette nouvelle voie, sera elle en sens montant (PA) ou double sens (règlement) ? remarque 2 : l'aménagement de la rue du teuchern et du chemin du gas qui doit être mené en parallèle n'est pas concerné par cette enquête publique. les riverains en particulier ceux du lotissement Beaulieu et Poyeton ont été associés à la réflexion sur cet aménagement avec le recueil en octobre 2021 de leurs idées (merci pour cette démarche) mais je regrette toutefois que le résultat de cette étude (portée par st etienne métropole) ne soit pas intégré à part entière dans cette enquête. Le projet d'aménagement des voies doit nous être présenté à l'automne 2022 ne serait il pas judicieux voir possible de présenter à la population un projet DANS SON ENSEMBLE (zone concernée par l'urbanisation plus les modifications apportées aux voies d'accès) ? un exemple concret : dans la présentation en réunion publique en juillet 2021 il a été évoqué entre 100 et 120 place de parking sur la zone complète (rue teuchern + zone urbanisé) le PA objet de l'enquête évoque 53 places ! la différence est donc sur la rue du teuchern donc une certaine "inquiétude" sur les modifications rue du teuchern et l'absence d'une vue concomitante des 2 projets est donc regrettable. D'autant plus que vouloir faire utiliser ces places de parking supplémentaires pour la desserte de l'école Lamartine (située à l'opposée) me semble personnellement utopiste. remarque 3 : concernant la zone : "4 poches de stationnements, comprenant 10, 10, 10 et 8 places dont 2 PMR. Ces poches s'organisent en terrasses le long de la voie de bouclage et seront principalement à destination des logements de l'écoquartier. Ces poches comprendront 6 bornes de recharges pour les véhicules électriques" ces poches de stationnement sont prévues sur une zone où il a actuellement des massifs et des arbres plantés (voir photos) (massifs entretenus depuis de nombreuses années par les services techniques) compte tenu de ces éléments merci d'inclure dans le projet la conservation de ces massifs et les arbres existants (âgés de plus de 20 ans), ne pas les remplacer par des « arbrisseaux » remarque 4 : verbalement il m'a été indiqué que le lot 2 serait intégré au pôle santé au lieu d'être destiné à l'habitat la PA pourrait il être rectifié avant adoption. Bien que cette zone Beaulieu soit aujourd'hui très agréable dans son état, je comprends la décision d'aménager et trouve le projet cohérent (soyons positif et avançons) Monsieur O.	photos rue du teuchern.pdf (PDF - 384.8 ko) Annexe 2.2
2022-06-25 15:37:47	participation	Bonjour, En complément à mon message posté le 25/06 vers 17h30, voici une suggestion concernant la problématique stationnement "parents" école Lamartine : voir sur pièce jointe : la zone entourée en rouge ne pourrait elle pas faire l'objet d'un aménagement avec mur de soutènement pour agrandir le parking existant et ainsi permettre le dépôt minute des enfants en sécurité proche de l'entrée de l'école ? cordialement Monsieur O.	parking sous école lamartine.pdf (PDF - 180.9 ko) Annexe 2.3

2022-07-01 06:50:44	demande de renseignements	Je propose que l'accès voiture à l'écoquartier se fasse uniquement via un rond point repositionné au dessus de celui existant, afin : de conserver les bosquets, arbres et verdure existants, d'aménager une bande de terre en bas du projet qui pourrait absorber les débordements pluvial, d'éviter d'avoir un croisement dangereux avec plusieurs rues (Teuchernerland chemin du Gas) devant des propriétés existantes, et surtout de limiter la vitesse dans la rue du Teuchernerland, raison du rond point actuel. concernant le projet présenté, peut on avoir plus de précisions sur les voies de circulation, sens de circulation et accès. Ils peuvent être différents sur une même page(211214_ST JEAN BONNEFONDS_QUARTIER BEAULIEU_PA 1 à 3 V2 page7).	
2022-07-03 14:37:32	demande de renseignements	Bonjour, L'impact du nouveau secteur Beaulieu aménagé est fort pour les habitants actuels. Afin de réduire les effets de la circulation de véhicules qui deviendra plus intense, est-il possible de : - déplacer la voie d'accès aux parkings du futur site Beaulieu aménagé, davantage dans le virage (peu après le rond-point de la médiathèque, direction complexe sportif JeanTardy) pour éviter que cette voie ne se retrouve face à l'entrée du haut du lotissement Beaulieu comme vous l'avez fait figurer sur les plans disponibles en ligne, - garder intacte la haie de bouleaux située entre le chemin du gas et la rue de Teuchern, - interdire l'accès au chemin du gas à la circulation, en inversant les panneaux « sens interdit » situés sur le haut du lotissement Beaulieu. Puis rajouter la mention « sauf riverains » Dans l'attente de votre réponse, cordialement	
2022-07-03 14:38:19	participation	L'impact du nouveau secteur Beaulieu aménagé est fort pour les habitants actuels. Afin de réduire les effets de la circulation de véhicules qui deviendra plus intense, est-il possible de : - déplacer la voie d'accès aux parkings du futur site Beaulieu aménagé, davantage dans le virage (peu après le rond-point de la médiathèque, direction complexe sportif JeanTardy) pour éviter que cette voie ne se retrouve face à l'entrée du haut du lotissement Beaulieu comme vous l'avez fait figurer sur les plans disponibles en ligne, - garder intacte la haie de bouleaux située entre le chemin du gas et la rue de Teuchern, - interdire l'accès au chemin du gas à la circulation, en inversant les panneaux « sens interdit » situés sur le haut du lotissement Beaulieu. Puis rajouter la mention « sauf riverains » Dans l'attente de votre réponse, cordialement	
2022-07-04 16:37:05	demande de renseignements	Bonjour, J'aimerais avoir des précisions concernant l'immeuble collectif (type et nombre de logements, garages, parking). Les maisons individuelles auront-elles un garage ? Cordialement Madame F.	



Le Maire,
MARC CHAVANNE

Annexe 2.1 – Ralentisseur



Annexe 2.2 – Photos rue du Teuchern



Annexe 2.3 – Parking sous l'école Lamartine



Le Maire,
Mme CHAVONNE

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-TEUCHERN

